

**C A N A D A**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY**  
**MUNICIPALITÉ DE BÉGIN**

Bégin, le 2 mai 2022

**PROCES-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de Bégin tenue le 2 mai 2022 à 19h30, à la salle du conseil du Centre municipal, sous la présidence de M. Gérald Savard, maire.

Sont aussi présents les membres du conseil suivants :

M. Jean-Philippe Villeneuve conseiller au siège no 1 ;  
Mme Caroline Audet conseillère au siège no 2 ;  
M. Stécy Potvin conseiller au siège no 3 ;  
M. Ghislain Bouchard conseiller au siège no 4 ;  
M. Alexandre Germain conseiller au siège no 5 ;  
M. Raynald Pearson conseiller au siège no 6 ;

Assiste également à cette séance :

Mme Mireille Bergeron directrice générale et greffière-trésorière.

**ORDRE DU JOUR**

- 1.00 Mot de bienvenue ;
- 2.00 Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
- 3.00 Approbation des minutes de la séance ordinaire du 7 avril 2022 ;
- 4.00 Approbation des comptes ;
- 5.00 Correspondance ;
- 6.00 Adoption de la politique de gestion intégrée des documents actifs et semi-actifs;
- 7.00 Autorisation de déposer une demande au fonds PRIMADA – projet terrasse extérieure couverte – Place de la raconteuse ;
- 8.00 Changement de la mutuelle de prévention – FQM ;
- 9.00 Acceptation soumission installation de caniveaux – garage et caserne ;
- 10.00 Acceptation soumission certification de la potence du garage municipal ;
- 11.00 Acceptation d'une soumission – Maltais Ouellet – réparation tracteur;
- 12.00 Acceptation de deux soumissions – Détekta – Visite d'inspection 2022 ;
- 13.00 Acceptation d'une soumission – Sécal instrument – vérification annuelle du débitmètre ;
- 14.00 Autorisation de déplacement du projet d'accès au lac chicot sur le site de l'entreprise Le Nordik ;
- 15.00 Autorisation de signature d'une entente d'accès au quai gratuit – Municipalité et l'entreprise Le Nordik – programme TPI ;
- 16.00 Demande éclairage public – Hydro Québec ;
- 17.00 Rapport des comités ;
- 18.00 Divers :
  - 18.01 Ajustement salariale – Employés municipaux permanent ;
  - 18.02 Avis de motion 22-374 ;
  - 18.03 Mandat agronome – Dossier élevage porcin ;
  - 18.04
- 19.00 Période de questions ;
- 20.00 Levée de la séance ordinaire.

## **1.00 MOT DE BIENVENUE**

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, observe un court moment de silence, et après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance.

## **2.00 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après la lecture de l'ordre du jour faite par la greffière-trésorière, Monsieur le maire demande son adoption.

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 22-05-085** **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR M.Ghislain Bouchard;  
APPUYÉ PAR M. Alexandre Germain;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par la greffière-trésorière.

Il est également convenu de laisser ouvert l'item « divers ».

**Adoptée**

## **3.00 APPROBATION DES MINUTES DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 avril 2022**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 22-05-086** **APPROBATION DES MINUTES DE LA SÉANCE DU 7 AVRIL 2022**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-Philippe Villeneuve;  
APPUYÉE PAR Mme Caroline Audet;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Que les minutes de la séance ordinaire du 7 avril 2022 soient adoptées telles que rédigées par la directrice générale et greffière-trésorière.

**Adoptée**

## **4.00 APPROBATION DES COMPTES**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 22-05-087** **APPROBATION DES COMPTES**

Que soit autorisé les déboursés du fonds général de la Municipalité de Bégin pour une somme de 113 310.43 \$ qui se détaille de la façon suivante :

Administration :	4 146.00 \$
Projets spéciaux :	73 775.89 \$
Loisirs/sports/culture :	2 522.35 \$
Voirie/urbanisme :	7 334.03 \$
Eau/égout/déchets :	24 593.05 \$
Service incendie/ sécurité publique :	939.11 \$

Des Incompressibles :

49 076.91 \$

Que la directrice générale et greffière-trésorière soit et est autorisée à en faire le paiement.

---

**MME MIREILLE BERGERON,  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE.**

**Adoptée**

**5.00 CORRESPONDANCE**

1. Reçue le 13 avril 2022 par courrier une lettre de la Régie des alcools, des courses et des jeux concernant une demande de permis d'alcool accordée à l'entreprise Le Nordik.
2. Reçue le 21 avril 2022 par courrier, une lettre de la MRC du Fjord-du-Saguenay nous informant du premier avis du rapport de visite de prévention pour l'édifice municipal.
3. Reçue le 21 avril 2022 par courrier, une lettre de la MRC du Fjord-du-Saguenay nous informant du premier avis du rapport de visite de prévention pour le Club Perce-Neige.
4. Reçue le 21 avril 2022 par courrier, une lettre de la MRC du Fjord-du-Saguenay nous informant du premier avis du rapport de visite de prévention pour l'entrepôt municipal
5. Reçu le 29 avril 2022, un courriel du ministère de la Sécurité publique nous informant de la Semaine de la sécurité civile qui aura lieu du 1<sup>er</sup> au 7 mai 2022.

**6.00 ADOPTION DE LA POLITIQUE DE GESTION INTEGREE DES DOCUMENTS ACTIFS ET SEMI-ACTIFS**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 22-05-088**

**ADOPTION DE LA POLITIQUE DE GESTION INTÉGRÉE DES DOCUMENTS ACTIFS ET SEMI-ACTIFS**

ATTENDU qu'un organisme public doit conformément à l'article 6 de la *Loi sur les Archives* adopter une politique de gestion de leurs documents actifs et semi-actifs;

ATTENDU que la municipalité de Bégin reconnaît la nécessité de mettre en place un processus de gestion intégrée des documents actifs et semi-actifs afin que l'information qu'elle détient fasse l'objet d'une utilisation et d'une protection adéquate durant tout son cycle de vie et ce, dans le respect du plan de classification de la municipalité et en conformité avec son calendrier de conservation et la législation en ce domaine.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-Philippe Villeneuve ;

APPUYÉ PAR M. Alexandre Germain ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Que le conseil municipal de Bégin adopte la présente politique de gestion intégrée des documents actifs et semi-actifs.

Que l'application de cette politique soit appliquée par la direction générale, service du greffe de la municipalité.

Que la présente politique entre en vigueur dès son adoption soit le 2 mai 2022.

**Adoptée**

**7.0 AUTORISATION DE DEPOSER UNE DEMANDE AU FONDS PRIMADA – PROJET TERRASSE EXTERIEURE COUVERTE – PLACE DE LA RACONTEUSE**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 22-05-089**

**AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE AU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES POUR LES ÂÎNÉS (PRIMA)**

ATTENDU que la Municipalité de Bégin désire déposer une demande au Programme d'infrastructures municipales pour les aînés ;

ATTENDU que la municipalité de Bégin a pris connaissance du Guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle ;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Stécy Potvin ;

APPUYÉ PAR Mme Caroline Audet ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Que le conseil municipal de Bégin autorise le dépôt de la demande d'aide financière ci-haut mentionnée.

Que la municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts.

Que la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées.

**Adoptée**

**8.0 CHANGEMENT DE LA MUTUELLE DE PREVENTION – FQM**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 22-05-090**

**RÉSOLUTION EN VUE DE LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA CNESST POUR LA CONSTITUTION D'UNE MUTUELLE DE PRÉVENTION**

ATTENDU que la Municipalité de Bégin désire signer une entente avec la CNESST pour la constitution d'une mutuelle de prévention ;

ATTENDU que la Municipalité a pris connaissance du document intitulé « Mutuelle de prévention « *FQM-Prévention (MUT-00709) – Convention relative aux règles de fonctionnement* » précisant les règles de fonctionnement, les obligations et responsabilités des membres de la mutuelle ;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Alexandre Germain ;

APPUYÉ PAR M. Raynald Pearson ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Que les administrateurs en ayant fait un lecture complète et s'en déclarant satisfaits, que l'entente projetée avec La Commission de la santé et de la sécurité du travail relative au

regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2023 soit acceptée telle que rédigée, et que la **Fédération québécoise des municipalités** soit autorisée à signer cette entente ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, **tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des administrateurs de la Municipalité.**

NEQ : 8813435193

**Adoptée**

## **9.0 ACCEPTATION SOUMISSION INSTALLATION DE CANIVEAUX – GARAGE ET CASERNE**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 22-05-091** **AUTORISATION D'UN BUDGET – CONSTRUCTION ET INSTALLATION DE CANIVEAUX** **POUR LE GARAGE MUNICIPAL ET LA CASERNE INCENDIE.**

ATTENDU que la Municipalité de Bégin désire procéder à l'installation de caniveaux pour le garage municipal et la caserne incendie ;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Stécy Potvin ;

APPUYÉ PAR M. Jean-Philippe Villeneuve ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Que le conseil municipal autorise un budget de 10 000 \$ pour la réalisation de ce projet.

Que la directrice générale soit par la présente autorisée à appliquer la dépense au budget d'investissement.

**Adoptée**

## **10.00 ACCEPTATION SOUMISSION CERTIFICATION DE LA POTENCE DU GARAGE MUNICIPAL ;**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 22-05-092** **ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – CERTIFICATION DE LA POTENCE DU GARAGE** **MUNICIPAL**

ATTENDU que la Municipalité de Bégin doit faire certifier la potence se trouvant dans le garage municipal pour être aux normes de santé et sécurité au travail ;

ATTENDU que la municipalité a demandé une soumission à l'entreprise LAM-É-ST-PIERRE afin de procéder à cette certification ;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-Philippe Villeneuve;

APPUYÉ PAR M. Raynald Pearson ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Que le conseil municipal accepte la soumission de l'entreprise LAM-É ST-PIERRE au montant de 2 365 \$ plus les taxes applicables.

Que ce mandat inclus la certification par un ingénieur membre de l'OIQ, l'identification de la capacité, la visite et les relevés.

**Adoptée**

**11.0 ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – MALTAIS OUELLET – REPARATION TRACTEUR**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 22-05-093**

**ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – RÉPARATION DU TRACTEUR JOHN DEERE – MALTAIS ET OUELLET**

ATTENDU que la Municipalité de Bégin a fait évaluer les réparations à apporter au tracteur John Deere auprès de l'entreprise Maltais et Ouellet ;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Caroline Audet ;

APPUYÉ PAR M. Ghislain Bouchard ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Que le conseil municipal accepte la soumission de l'entreprise Maltais Ouellet au montant de 2 970.70 \$ plus les taxes applicables

**Adoptée**

**12.0 ACCEPTATION DE DEUX SOUMISSIONS – DETEKTA – VISITE D'INSPECTION 2022**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 22-05-094**

**ACCEPTATION DE DEUX SOUMISSIONS – VISITE D'INSPECTION ANNUELLE**

ATTENDU que la Municipalité de Bégin doit chaque année faire inspecter les deux systèmes de détection de gaz toxiques et explosifs situés au garage municipal et à la station d'eau potable ;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Stécy Potvin;

APPUYÉ PAR M. Jean-Philippe Villeneuve ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Que le conseil municipal accepte les soumissions datées du 14 avril 2022 de l'entreprise Détekta aux montants respectifs de 475 \$ et 235 \$ plus les taxes applicables.

**Adoptée**

**13.00 ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – SECAL INSTRUMENT – VERIFICATION ANNUELLE DU DEBITMETRE**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 22-05-095**

**ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – SÉCAL INSTRUMENT – VÉRIFICATION DÉBITMÈTRE**

ATTENDU que la Municipalité de Bégin doit chaque année faire vérification du débitmètre ;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Caroline Audet ;

APPUYÉE PAR M. Alexandre Germain ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Que le conseil municipal accepte la soumission datée du 26 avril 2022 de l'entreprise SéCal au montant 1 335.19 \$ plus les taxes applicables.

**Adoptée**

**14.00 AUTORISATION DE DEPLACEMENT DU PROJET D'ACCES AU LAC CHICOT  
SUR LE SITE DE L'ENTREPRISE LE NORDIK**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 22-05-096**

**AUTORISATION DE DÉPLACEMENT ET DE MODIFICATION DU PROJET D'ACCÈS AU  
LAC DES CHICOTS SUR LE SITE DU CAMPING DE L'ENTREPRISE LE NORDIK**

ATTENDU que la Municipalité de Bégin a déposé une demande auprès de la MRC du Fjord dans le cadre du programme TPI pour le projet d'aménagement d'un accès au lac des Chicots ;

ATTENDU que les propriétaires de l'entreprise le Nordik ont proposé de déplacer l'accès au lac des Chicots prévue à la première demande sur le terrain de camping puisque ce dernier est mieux situé et plus accessible pour la population ;

ATTENDU que la population de Bégin pourra bénéficier d'un accès gratuit au quai et aux équipements ;

ATTENDU que ce partenariat permet d'acheter des équipements et du mobilier pour prêter gratuitement à la population ;

ATTENDU qu'il en va de l'intérêt public ;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Stécy Potvin ;

APPUYÉ PAR M. Ghislain Bouchard ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Que le conseil municipal autorise la modification de la demande d'aide financière dans le cadre du fonds TPI de la MRC du Fjord-du-Saguenay pour le projet d'accès au lac des Chicots ;

**Adoptée**

**15.00 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE D'ACCES AU QUAI GRATUIT  
– MUNICIPALITE ET L'ENTREPRISE LE NORDIK – PROGRAMME TPI**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 22-05-097**

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE – ACCÈS GRATUIT AU QUAI ET  
ÉQUIPEMENT POUR LES RÉSIDENTS DE BÉGIN – ENTREPRISE LE NORDIK – ACCÈS  
AU LAC DES CHICOTS**

ATTENDU que la Municipalité de Bégin bénéficiera d'une aide financière de la MRC du Fjord pour l'aménagement d'un accès au lac des Chicots et pour l'acquisition d'équipement et de mobilier ;

ATTENDU que les propriétaires de l'entreprise le Nordik ont proposé d'implanter ledit accès au lac des Chicots sur le terrain de camping puisque ce dernier est mieux situé et plus accessible pour la population ;

ATTENDU que la population de Bégin pourra bénéficier d'un accès gratuit au quai et aux équipements ;

ATTENDU qu'il est de mise de signer une entente afin

ATTENDU qu'il en va de l'intérêt public ;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-Philippe Villeneuve ;

APPUYÉ PAR Mme Caroline Audet ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Que le conseil municipal autorise le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité de Bégin une entente de 25 ans avec l'entreprise Le Nordik afin d'assurer un accès gratuit au quai et aux équipements y étant reliés à la population de Bégin

**Adoptée**

**16.00 DEMANDE ECLAIRAGE PUBLIC – HYDRO QUEBEC**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 22-05-098**

**DEMANDE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC – HYDRO QUÉBEC**

ATTENDU que la Municipalité de Bégin désire ajouter deux nouveaux lampadaires au LED sur le territoire de Bégin plus précisément dans le 5<sup>e</sup> rang (secteur du numéro civique 165) et dans le 2<sup>e</sup> rang est (face au numéro civique 349) suite à une demande de citoyens à cet effet ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Stécy Potvin ;

APPUYÉ PAR M. Raynald Pearson ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

D'autoriser M. Sébastien Tremblay Métivier à déposer une demande d'installation de lampadaires à Hydro Québec.

**Adoptée**

**17.00 RAPPORT DES COMITES**

**M. Jean-Philippe Villeneuve**

M. Villeneuve fait un compte rendu de sa rencontre concernant la nouvelle école et la consultation des divers intervenants pour bien identifier les besoins de chacun.

**Mme Caroline Audet**

Mme Audet indique que l'assemblée générale annuelle de la FADOQ aura lieu le jeudi 5 mai à 13h30.



### **M. Stécy Potvin**

M. Potvin informe l'assistance que la Fête de la pêche aura lieu le 4 juin prochain que 20 jeunes auront la chance de participer à pêche en herbe et qu'il y aura ensemencement. Les balançoires construites et peintes lors de la journée de la culture seront installées dans le sentier du Perce-Neige dès cet été et qu'il y aura trois consultations publiques au courant de l'été grâce à une subvention de la MRC afin que le sentier devienne un musée à ciel ouvert. La mère nourricière sera quant à elle également installée au courant du mois de mai.

### **M. Ghislain Bouchard**

M. Bouchard mentionne que la Corporation du Transport adapté est toujours en attente du versement de la contribution financière du gouvernement qui était dû pour novembre 2021.

### **M. Alexandre Germain**

M. Germain mentionne que le comité du 100<sup>e</sup> anniversaire de la municipalité s'est rencontré pour une deuxième fois et qu'il a ciblé les principales activités qui auront lieu dans le cadre du 100<sup>e</sup> anniversaire. Le party de chasse aura lieu cet automne et que la majorité des activités habituelles auront lieu en 2022.

Concernant l'urbanisme, M. Germain nous signale que les permis émis pour le mois de mai 2022 sont au nombre de 6 pour une valeur des travaux de 37 500 \$ et des revenus de 185 \$.

### **M. Raynald Pearson**

M. Pearson indique que l'éclosion de COVID 19 à l'OMH a été contrôlée, seulement 1 cas qui a été isolé et tout a été désinfecter. La Saint-Vincent de Paul aura bientôt une rencontre.

## **18.00 DIVERS**

### **18.01 AJUSTEMENT SALARIALE – EMPLOYÉS MUNICIPAUX PERMANENT**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 22-05-099**

#### **AJUSTEMENT SALARIAL DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX PERMANENTS**

ATTENDU que la convention collective des employés municipaux a été signée en 2019 pour une période de 5 ans soit jusqu'au 31 décembre 2024 ;

ATTENDU que le taux d'inflation du Québec s'élève en 2022 à plus de 5 % et que l'augmentation annuelle prévue à la convention est bien en deçà de l'inflation ;

ATTENDU qu'il est primordial d'offrir des conditions de travail intéressantes et avantageuses afin d'assurer la rétention des employés ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Stécy Potvin ;

APPUYÉ PAR M. Jean-Philippe Villeneuve ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

D'augmenter le salaire horaire des employés municipaux permanent de 1\$ ce qui porte l'augmentation 2022 à 1.63 \$ à la convention.

Que cette augmentation soit rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**Adoptée**

## **18.02 AVIS DE MOTION 22-374**

Conformément aux dispositions du code municipal, Mme Caroline Audet donne avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente du conseil municipal, le règlement numéro 22-374, lequel a pour objet de modifier le règlement de zonage afin de permettre l'élevage porcin à certains endroits à déterminer sur le territoire et à régir les usages dérogatoires reliés à cet élevage ainsi que la notion de droits acquis en milieu agricole.

## **18.03 MANDAT AGRONOME – DOSSIER ELEVAGE PORCIN**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 22-05-100**

#### **MANDAT À UN AGRONOME POUR DOSSIER D'ÉLEVAGE PORCIN**

- ATTENDU que la municipalité de Bégin a reçu une demande de permis pour un nouvel élevage porcin situé à l'agglomération du 2<sup>e</sup> rang et de la route Principale ;
- ATTENDU que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)* oblige la tenue d'une consultation publique lors de la demande d'un tel permis afin de bien informer la population intéressée et afin de connaître ses préoccupations et recueillir ses commentaires ;
- ATTENDU que nous devons assurer l'acceptabilité sociale d'un tel projet ;
- ATTENDU qu'il est primordial de bien analyser le dossier afin d'assurer une coexistence harmonieuse des deux usages situés dans cette agglomération ;
- ATTENDU l'article 165.4.13 de la LAU qui permet au conseil municipal de demander des conditions afin d'assurer cette coexistence ;

POUR CES MOTIFS

IL EST PROPOSÉ PAR M. Raynald Pearson ;

APPUYÉ PAR M. Stécy Potvin ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

D'autoriser la directrice générale à mandater un agronome afin de mener à bien le dossier de demande de permis de nouvel élevage et afin d'assister à la consultation publique.

**Adoptée**

## **19.00 PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. Patrice Allaire discute de l'état du 5<sup>e</sup> rang et questionne au niveau des techniques d'entretien utilisées par les sous-contractants au nivelage et au niveau de l'entretien de l'asphaltage.

M. le Maire répond à ces questions

## **20.00 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 22-05-101**

## **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

N'ayant plus d'items à l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-Philippe Villeneuve;  
APPUYÉ PAR M. Ghislain Bouchard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

De lever la présente séance ordinaire à  
20h39.

### **Adoptée**

Je, Gérald Savard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

**M. GÉRALD SAVARD,  
MAIRE.**

---

**MME MIREILLE BERGERON,  
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ET  
DIRECTRICE GÉNÉRALE.**